

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 14 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MOUSSAY, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 07/09/2026

Présents : Messieurs MOUSSAY David, RUAULT Philippe, REHEL Olivier, BARBÉ Ludovic, CLAVREUL Yvan, LECOQ Damien, LOUIS Jean-Luc, PAILLARD Laurent et Mesdames LÉAR Aurélie, BOURG Virginie, CHAPERON Isabelle, DURAND Mathilde, HELBERT Marion, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 20h45*)

Absente excusée : Madame PELLION-AGUILAR Estelle représentée par Madame LÉAR Aurélie

Absent : NEANT

A été élu secrétaire de séance : Monsieur REHEL Olivier

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour :

- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- Convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines entre Laval Agglomération et la Commune de Louvigné ;
- Affaires diverses ;

Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :

• ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'il a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelles cadastrées A n° 103, A n° 740 et A n° 741 situées 32 Grande Rue ;

Délibération n° 50/2026

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Exposé

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Louvigné a instauré par délibération du 15 septembre 2010, sur son territoire, la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Cette imposition est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2027 et remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Monsieur le Maire expose ensuite les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. A savoir :

« Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (zone non tendue), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative. »

Un décret établit la liste des communes classées en zone tendue et en zone non tendue. La Commune de Louvigné étant classée en zone non tendue.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune.

Il explique enfin que si le Conseil Municipal souhaite maintenir une imposition sur les locaux vacants, il doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2026 pour instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Délibéré

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Réception en Préfecture le 22 septembre 2026

Délibération n° 51/2026

Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Exposé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 50/2026 du 14 septembre 2026 prise pour l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle aussi les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune.

Cette nouvelle imposition aura un taux spécifique qui doit être fixé par délibération prise avant le 15 avril 2027, dans la limite de 50 %.

Délibéré

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à : 19,20 % ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Réception en Préfecture le 22 septembre 2026

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 20h45

Délibération n° 52/2026

Convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines entre Laval Agglomération et la Commune de Louvigné

Vu les dispositions de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) portant définition des compétences dévolues à la catégorie des communautés d'agglomération, et notamment le transfert de plein droit de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduisant la faculté pour une communauté d'agglomération de déléguer la compétence gestion eaux pluviales urbaines à l'une de ses communes membres,

Considérant que Laval Agglomération peut déléguer par convention la compétence gestion des eaux pluviales urbaines aux communes qui le demandent,

Considérant la nécessité d'établir une convention définissant :

- les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ;
- les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération délégante sur la commune délégataire ;
- les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée ;

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil Municipal décide :

- De demander à Laval Agglomération le renouvellement de la délégation à la Commune de Louvigné de l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2027 (*intervention globale de la Commune en lieu et place de Laval Agglomération*) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à cet effet et notamment la convention de délégation pour une durée de 3 ans ;

Etant précisé à l'article 4 que Laval Agglomération versera à la Commune de Louvigné, pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, une somme forfaitaire annuelle fixée à 12 013 €. Cette somme correspondant à l'évaluation des charges transférées, par la CLECT, au 1^{er} janvier 2020. Cette somme est définitive et ne fera l'objet d'aucune réévaluation.

Réception en Préfecture le 22 septembre 2026

QUESTIONS DIVERSES

Zoom sur l'agenda :

- Laval économie organise le jeudi 17 septembre 2026 de 8h30 à 10h, salle du Conseil Municipal de Louvigné, un petit-déjeuner à destination des artisans, commerçants et TPE/PME de Louvigné :
 - Présentation des offres et aides de Laval économie ;
 - Présentation du projet « Village d'artisans » dans la ZA La Chauvinière ;
- La cérémonie pour l'accueil des nouveaux arrivants est programmée le samedi 03 octobre 2026 de 11h à 12h (salle « La Aula ») ;
- La 5^{ème} matinée citoyenne sera organisée le samedi 10 octobre 2026 à partir de 8h30 ;
- Le repas des personnes âgées est prévu le samedi 14 novembre 2026 ;
- La cérémonie du 11 novembre 2026 aura lieu le dimanche 15 novembre 2026 ;
- La cérémonie pour la plantation de l'arbre des naissances 2026 est prévue le samedi 21 novembre 2026 de 11h à 12h ;
- Les Vœux du Maire sont programmés le vendredi 08 janvier 2027 à 20h ;
- La visite du Sénat est prévue le mercredi 17 mars 2027 ;

Commission Finances & Administration générale

Un rendez-vous est prévu avec la Caisse d'Epargne le mercredi 30 septembre 2026 à 16h pour discuter du prêt PENTIFIX de la Commune. Une commission sera programmée après ce rendez-vous.

Commission Communication & Citoyenneté / Vie associative

Un rendez-vous est prévu avec les jeunes de Louvigné le mardi 15 septembre 2026 à 20h.

La prochaine commission Communication & Citoyenneté / Vie associative est programmée le mardi 15 septembre 2026 à 20h30.

Commission Entretien & Cadre de vie

Point sur les sujets en cours : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Réhabilitation de la clôture du terrain de tennis** : La dépose du grillage existant et le sciage des poteaux pourraient être organisés lors de la matinée citoyenne du samedi 10 octobre 2026 (semaine 41). La société Sport Factory devrait intervenir à compter de la semaine 42 pour la pose de la nouvelle clôture.

- **Salle « La Aula »** : la réfection du bar est en cours. Il reste à poser les leds et luminaires puis le logo « La Aula » sur le devant du bar (devis signé pour un montant de 234,00 € TTC), changer le plan de travail et le stratifié sur le dessus du bar (devis signé pour un montant de 2 763,17 € TTC).

- **Mairie** : Nous avons reçu un mail de la Préfecture le 07 septembre 2026 pour pouvoir déposer un dossier de demande d'aide dans le cadre d'un appel à projets pour la sécurisation des locaux communaux et notamment la Mairie.

Deux caméras de vidéoprotection pourraient être installées à l'intérieur de la Mairie pour sécuriser et lutter contre les violences faites à l'encontre des agents communaux, des élus et des administrés. Le coût du dispositif total est de 1 534,60 € HT avec une subvention pouvant aller jusqu'à 80 % maximum. Le dossier complet est à déposer pour le 23 septembre 2026.

- **Eglise : restauration du retable de Saint-Martin** : « Le Plus Grand Musée de France » relance un concours en Région des Pays de la Loire avec un prix de 8 000 euros à la clé offert par Allianz. Le Conseil Municipal est favorable à proposer de nouveau la candidature de la Commune de Louvigné pour la restauration du retable de Saint-Martin. Les votes grand public sont prévus du 1^{er} au 21 mars 2027.

La prochaine réunion de la commission Entretien & Cadre de vie est programmée le jeudi 08 octobre 2026 à 20h30.

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse du lundi 07 septembre 2026 : Madame Aurélie LÉAR, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse du lundi 07 septembre 2026 :

Rentrée scolaire 2026-2027 :

L'école accueille cette année 98 élèves, répartis sur cinq classes :

- Madame Dion, en charge des TPS-PS-MS ;
- Madame Foucoin, en charge des MS-GS ;
- Madame Pinson, en charge de la classe de CP-CE1 ;
- Madame Legendre, en charge de la classe de CE1-CE2 ;
- Monsieur Boulay, en charge de la classe de CM1-CM2 ;

Au niveau du personnel communal, nous avons eu deux nouvelles arrivées.

- Anaïck Bichot, arrivée le 31 août 2026, reprend son poste au sein du restaurant scolaire. Elle intervient également sur le temps périscolaire et assure l'entretien de la Maison des Associations et de la classe de Mme Legendre.
- Élise Dupuis, arrivée également le 31 août 2026. Elle intervient au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire puis pour l'entretien de locaux (salle La Aula, groupe scolaire, vestiaires foot et Mairie).

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les premiers retours sont globalement positifs, tant de la part de l'équipe enseignante que du personnel communal.

Matériel d'entretien :

L'équipe a pu tester le nouvel aspirateur-laveur.

Les premiers retours sont très positifs ; les agents ayant pu l'utiliser se déclarent satisfaits et convaincus par son efficacité et sa facilité d'utilisation.

Afin d'optimiser son utilisation et d'éviter les déplacements fréquents du matériel entre les différents sites, trois aspirateurs-laveurs ont été achetés pour un total de 1 737,00 € TTC.

Réflexion sur l'évolution de la restauration scolaire :

Un point important de la commission a porté sur la réflexion actuellement engagée par la commune concernant l'avenir de la restauration scolaire.

La commune arrive à la dernière année de son marché avec Convivio. Cette échéance constitue donc une opportunité pour réfléchir à une évolution en profondeur du fonctionnement actuel de la restauration scolaire.

L'objectif est d'étudier différents scénarios afin de proposer, à terme, un système de restauration répondant davantage aux attentes des familles, tout en restant compatible avec les contraintes financières et organisationnelles de la commune.

1 - Questionnaire :

Une première étape consistera à recueillir l'avis des familles.

La commission a préparé un questionnaire anonyme qui sera distribué dans les cartables des enfants début octobre afin de recueillir les flyers au plus tard le 16 octobre 2026.

Les réponses permettront d'avoir une vision plus précise des attentes des parents.

2 - Etude sur une éventuelle restauration sur place :

Parallèlement à la consultation des familles, la commune va poursuivre son étude sur les différentes possibilités d'évolution du service.

L'une des pistes envisagées est le passage d'une régie concédée à une restauration sur place en régie directe.

Dans ce cadre, des échanges et visites sont prévus auprès d'autres communes ayant déjà mis en place ce type de fonctionnement.

Des rencontres avec les communes d'Ahuillé, de l'Huisserie et de la Bazouge de Chéméré sont notamment envisagées, afin de découvrir leur organisation, leur fonctionnement et les conditions nécessaires à la mise en place d'une restauration sur place.

L'objectif de ces échanges sera notamment de recueillir :

- leur retour d'expérience ;
- les différentes étapes nécessaires au passage en régie directe ;
- les moyens humains nécessaires ;
- les contraintes matérielles et techniques ;
- les coûts de fonctionnement ;
- les éventuelles difficultés rencontrées ;
- les points de vigilance pour une commune souhaitant mettre en place ce type de service.

Cette étude permettra à la commune de déterminer si une restauration sur place est réalisable dans les conditions financières et organisationnelles de la collectivité.

Si la mise en place d'une restauration sur place s'avérait trop importante financièrement ou techniquement pour la commune, une autre possibilité pourrait être étudiée : la livraison de repas chauds en partenariat avec une commune voisine.

Cette solution pourrait notamment s'inspirer d'un fonctionnement qui avait déjà existé par le passé avec Argentré.

Cette hypothèse constitue donc une piste alternative qui pourra être étudiée en fonction des résultats de l'ensemble des démarches engagées.

3 - Calendrier de travail

La commune dispose de la prochaine année scolaire pour approfondir cette réflexion et déterminer le système de restauration scolaire qui pourrait être mis en place à l'issue du contrat actuel.

Les prochaines étapes seront donc :

1. Distribution du questionnaire dans les cartables début octobre ;
2. Analyse des réponses pendant les vacances d'octobre ;
3. Visites et échanges avec les communes disposant d'une restauration sur place ;
4. Étude des différents scénarios possibles, notamment sur les plans financier, humain, technique et organisationnel ;
5. Poursuite de la réflexion en vue de préparer le futur marché de restauration scolaire.

L'objectif est de disposer, au terme de cette année de réflexion, d'une solution permettant d'améliorer la qualité de la restauration proposée aux enfants, tout en répondant aux attentes des familles et aux capacités financières et organisationnelles de la commune.

La prochaine réunion de la commission Vie scolaire & Jeunesse est programmée le lundi 19 octobre 2026 à 20h30.

Commission Aménagement & Développement économique

Compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique du lundi 07 septembre 2026 : Monsieur Olivier REHEL, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique du lundi 07 septembre 2026.

- Le Jardin des Capucines VI - viabilisation 2^{ème} phase : les derniers travaux devraient être terminés pour la première quinzaine d'octobre 2026 (les aménagements paysagers, la peinture voirie et la pose du dernier lampadaire) ;
- Le Clos de la Volière : les sondages archéologiques sont en cours ;
- Voirie :
 - La société SÉCHÉ Aménagement va intervenir les 28 et 29 septembre 2026 pour le PATA 2026, la réfection de la voie menant à La Grande Boisardière et les travaux de reprise des écoulements d'eau pluviale sur le chemin des Giraudières ;
 - Une carte des chemins est en cours de réalisation par Damien LECOCQ avec l'aide d'Anthony RONSIN ;

- Accueil périscolaire : l'entretien et le déplacement de la pompe à chaleur ont été réalisés semaine 35.
- Groupe scolaire : le massif béton au pied de l'arbre sur la cour a été enlevé pendant les vacances scolaires par les adjoints techniques. Un engazonnement est prévu à l'automne 2026.
- Station d'épuration :
 - o La démolition des anciens bassins et les remblais sont réalisés ;
 - o La finition et les clôtures sont prévus courant octobre 2026 ;
 - o Une réunion pour faire le point sur les futurs aménagements est prévue le jeudi 17 septembre 2026 à 14h ;
 - o L'ensemble de l'argelette en stock est prévu pour le remblaiement des chemins de randonnées et mis à disposition des agriculteurs locaux ;
- Cimetière : un devis a été signé avec les pompes funèbres Normand, de St Berthevin (Mayenne), pour le démontage et la démolition d'un monument sur une concession qui avait fait l'objet d'une déclaration d'abandon le 31 janvier 2011. Le devis total s'élevant à un montant de 1 930,00 € TTC.
- Terrain de foot : un devis a été signé avec l'EIRL Sébastien HOUDAYER, de Villiers Charlemagne (Mayenne), pour la réparation de la fuite d'eau sur le système d'arrosage du terrain de foot. Devis s'élevant à un montant de 2 136,00 € TTC.

La prochaine réunion de la commission Aménagement & Développement économique est programmée le mardi 06 octobre 2026 à 20h30.

La réunion se termine par une présentation faite par Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA, Conseillère Municipale, des différents documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLH, loi ZAN).

Liste des délibérations :

- N° 50/2026 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- N° 51/2026 – Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- N° 52/2026 – Convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines entre Laval Agglomération et la Commune de Louvigné ;

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont programmées les :

12 octobre 2026 à 20h30

23 novembre 2026 à 20h30

14 décembre 2026 à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président a déclaré la séance close.

David MOUSSAY Président	Olivier REHEL Secrétaire de séance
----------------------------	---------------------------------------